



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-17461>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **25-17461**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service commande publique

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Création d'une promenade quai du Comte Henri à Troyes-.

Type de marché : Travaux

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot 2 : Nettoyage de pierre de taille Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - LEON NOEL

(50922598300097) Notifié le 13/02/2025 Montant global et forfaitaire : 44175 eurosHT Lot 4 :

Plantation d'arbres et d'arbustes Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - FRANCE ENVIRONNEMENT

(39337406100090) Notifié le 13/02/2025 Montant : pour les prix du bordereau des prix unitaires et

pour un montant quantitatif estimatif de 67054.50 eurosHT Rappel des critères de jugement des

offres : - Coût des travaux, noté sur 10 points, pondération 60%, jugé au regard du montant de la

décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour les lots n° 2 et 3, et du détail quantitatif

estimatif (DQE) pour le lot n° 4. - Valeur technique, notée sur 10 points, pondération 40%, jugée au

regard du mémoire technique du candidat portant sur les points suivants : . La méthodologie : l'

entreprise exposera clairement et en détail la méthodologie de l'exécution des tâches (accès, matériel,

mode opératoire). (4 points) . La sécurité des interventions : l'entreprise exposera clairement et en

détail les dispositions en-visagées d'intervention sur le domaine public (signalisation, protection des

ouvriers, protection du public). (4 points) . La démarche environnementale : l'entreprise exposera

clairement et en détail sa gestion et la traçabilité de ses déchets (type de déchets, tri, stockage, recyclage ou filières d'évacuation). (2 points)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2025